

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 4 mars 2013 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Josée Dubé, secrétaire administrative est présente.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès-verbal du 4 février 2013

13-03-37

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 4 février 2013.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

13-03-38

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 17972 à 18017	109 785.75\$
Prélèvement no 1057 À 1072	19 961.50\$
Rémunération élus (Janv. et Fév.)	3 822.08\$
Rémunération employés	21 391.41\$
Rémunération pompiers	5 009.67\$
Total	159 970.41\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 28 février 2013

13-03-39

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 28 février 2013.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Convention d'aménagement / SERM

13-03-40

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité renouvelle la convention d'aménagement avec la Société

d'Exploitation des Ressources de la Mitis et autorise M. Martin Normand à signer au nom de la municipalité.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-03-41

3. Réalisation complète règlement d'emprunt #159-05

ATTENDU QUE la municipalité de St-Gabriel a entièrement réalisé l'objet du règlement n°159-05 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 86 312\$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 27 188\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 159-05 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Par conséquent, Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 159-05 soit réduit de 113 500\$ à 86 312\$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-03-42

4. Réalisation complète règlement d'emprunt #178-07

ATTENDU QUE la municipalité de St-Gabriel a entièrement réalisé l'objet du règlement no 178-07 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 56 500\$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 23 500\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 178-07 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Par conséquent, Il est proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 178-07 soit réduit de 80 000\$ à 56 500\$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-03-43

5. Réalisation complète règlement d'emprunt #219-11

ATTENDU QUE la municipalité de St-Gabriel a entièrement réalisé l'objet du règlement no 219-11 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 168 500\$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 6 500\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 219-11 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Par conséquent, Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 219-11 soit réduit de 175 000\$ à 168 500\$.

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-03-44

6. Avis de motion / Règlement pouvoirs en ressources humaines

Chantal Proulx donne avis de motion en vue d'adopter un règlement déléguant le directeur général de pouvoirs en ressources humaines.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-03-45

7. Fluoration de l'eau potable

Considérant que la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement;

Considérant que les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité;

Considérant que nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau;

Considérant que cette mesure étant illégale en contrevenant à la Charte des droits et libertés, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention;

Considérant que le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds public (99 % de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts);

En conséquence, il est proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de la St-Gabriel-de-Rimouski appuie la position de la Coalition eau secours, de la Coalition trifluvienne pour une eau très saine et du Regroupement de citoyen(ne)s pour une eau saine à Richmond dans le cadre de ce dossier;

Que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable;

Que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski mandate monsieur Georges Deschênes, maire, afin de signer pour et au nom de la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski la pétition contre la fluoration de l'eau potable qui est disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-03-46

8. Conseil central du BSL/Réforme assurance-emploi appui financier

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une somme de 25\$ au conseil central du BSL comme contribution financière afin de contrer la réforme d'assurance emploi.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-03-47

9. Soutenir les infrastructures municipales

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Député Robert Aubin dans sa démarche pour faire pression sur le ministre des Transports et de l'Infrastructure pour qu'il s'engage à annoncer un nouveau programme d'infrastructure dans le prochain budget fédéral.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-03-48

10. Intention

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la MRC de la Mitis de son intention d'utiliser une licence du logiciel SyGED advenant l'achat de la part de la MRC du logiciel principal.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-03-49

11. Résolution d'appui GO5

Considérant que la gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait, poulets, dindons et d'œufs établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Qc et au Canada;

Considérant que les producteurs sous gestion de l'offre, comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus;

Considérant que, par conséquent, les producteurs canadiens sous gestion de l'offre ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que les pays exportateurs qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui sont dans un contexte de production forts différents (conditions climatiques favorables, règles environnementales moins exigeantes, main-d'œuvre à bon marché) ne viennent envahir leurs marchés;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle avantageux;

- Pour les producteurs qui obtiennent un juste revenu entièrement du marché,
- Pour l'industrie agroalimentaire qui est assurée d'un approvisionnement régulier et de grande qualité,
- Pour les citoyens qui obtiennent un accès à des produits d'ici de grande qualité à des prix raisonnables sans avoir à soutenir les producteurs à même leurs impôts,
- Pour les gouvernements et pour l'ensemble de la société qui bénéficient des retombées économiques et fiscales du secteur;

Considérant que l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'OMC et des négociations commerciales bilatérales qui se déroulent actuellement entre le Canada et l'Union européenne ou avec les pays membres du Partenariat Transpacifique;

Considérant que les discussions sur la table dans ces négociations pourraient limiter la capacité du Canada à contrôler l'accès à son marché;

Considérant que la Coalition GO5 demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prises en novembre 2005 conformément à une motion unanime adoptée par la Chambre des communes, soit de n'accepter aucune réduction tarifaire et aucune augmentation de l'accès aux marchés des productions sous gestion de l'offre dans un éventuel accord à L'OMC ou dans tout autre accord de libre-échange;

Pour toutes ces raisons, il proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipalité de St-Gabriel :

- Appuie « GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre;
- Soutient le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

12. Appui COSEP / Développement de la filière éolienne

Considérant que l'énergie éolienne est une source d'énergie verte;

Considérant que le développement et le maintien de la filière éolienne constituent un atout pour l'atteinte de l'indépendance énergétique prisée par le Parti québécois;

Considérant que le développement de notre potentiel énergétique éolien constitue un formidable levier de développement économique et contribue à attirer de grands investissements industriels;

Considérant que l'exploitation de parcs éoliens constitue une importante source de revenus pour les collectivités les accueillant;

Considérant qu'un gouvernement du Parti québécois a lancé le premier appel d'offres de 1000Mégawatts d'énergie éolienne en 2003;

Considérant que l'état québécois a pris l'engagement, par l'entremise de la stratégie énergétique 2006-2015 de produire, à terme, 4000MW d'énergie éolienne;

Considérant que la mise de l'avant de cette stratégie énergétique a contribué au développement de la filière éolienne;

Considérant que le Québec possède la chaîne d'approvisionnement en énergie éolienne la plus développée au Canada avec plus de 150 entreprises actives dans le domaine et que Montréal est le pôle éolien le plus important dans l'est de l'Amérique du Nord;

Considérant que la chaîne d'approvisionnement développée en Gaspésie et dans la MRC de Matane s'est étendue et rejaillit maintenant sur tout le Québec, avec la création de plus de 1200 emplois en Gaspésie/MRC de Matane et près de 4000 au Québec;

Considérant que le Parti québécois a identifié la région de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine comme priorité par la création d'un comité ministériel;

Considérant qu'à ce jour, 700MW sont manquants pour compléter l'objectif de la stratégie énergétique du Québec;

Considérant que les carnets de commandes des usines québécoises de fabrication de composantes seront vides à compter de la seconde moitié de l'année 2015;

Considérant qu'environ 36 mois sont nécessaires pour respecter l'ensemble du processus réglementaire menant à l'émission des certificats d'autorisation permettant aux gagnants d'un appel d'offres et signataires d'un contrat d'approvisionnement en électricité d'amorcer la construction d'un parc éolien;

Considérant que les contextes continental et international actuel sont favorables au développement de projets à faible coût;

Considérant que retarder l'annonce d'un quatrième appel d'offres de 700 MW contribue à générer un climat d'incertitude en matière d'investissements dans l'industrie éolienne et revient à annoncer la fermeture imminente d'usines et la perte de milliers d'emplois;

Considérant que la ministre des Ressources naturelles a récemment réaffirmé la spécificité de la filière éolienne et la nécessité de maintenir l'industrie manufacturière y étant associée.

En conséquence, il est proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski demande au gouvernement du Québec :

- De procéder à très court terme à l'annonce d'une initiative d'achat d'électricité par appel d'offres totalisant une puissance de 700MW d'énergie éolienne;
- D'y inclure les mêmes exigences de contenu régional et québécois qui permettront ainsi d'assurer le maintien de l'industrie éolienne québécoise au-delà de 2015.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. LOISIRS ET CULTURE

1. Demande de permis de réunion

13-03-51

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Marie-Josée Lecours à faire une demande de permis de réunion pour le centre polyvalent à l'occasion d'un événement qui aura lieu le 20 février 2014.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Partenariat avec la MRC Mitis pour ateliers culturels

13-03-52

Considérant le désir de la municipalité d'offrir à ses citoyens une diversité d'activités de qualité;

Considérant les besoins municipaux identifiés en matière d'ateliers culturels;

Considérant le partenariat possible avec la MRC de La Mitis pour offrir des ateliers culturels grâce à l'Entente de développement culturel qui inclut la coordination et la promotion mitissiennes du projet ainsi que la gestion concertée des artistes et artisans qui donneront les cours (appel de candidatures, contrats et paiement) et assurera 50% des coûts reliés au cachet de l'artiste, l'artisan ou l'organisation concernée;

Considérant les ressources de la municipalité;

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de participer au projet Ateliers de loisirs culturels de la MRC de La Mitis. Pour la tenue de cette activité prévue à l'hiver 2013, la municipalité désigne Nancy Ouellet comme responsable municipal; rendra disponible et assurera la gestion d'un local approprié gratuitement, pour une valeur financière de 120\$; participera financièrement à la hauteur de 8% du coût de l'atelier; et nomme Nancy Ouellet signataire du protocole d'entente pour ce projet.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Demande de permis de réunion (SportArt)

13-03-53

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser SportArt à faire une demande de permis de réunion pour le centre polyvalent à l'occasion d'événements qui auront lieu le 6 et 12 avril 2013.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

C. URBANSIME

1. Demande CPTAQ / Pierre Thériault

13-03-54

Considérant que le projet vise à corriger la situation du puisard et à permettre la mise aux normes des installations septiques de la résidence;

Considérant la faible possibilité d'utilisation à des fins agricoles de l'emplacement visé;

Considérant qu'un agrandissement de la grange-étable est projeté à l'endroit actuel du puisard de la résidence;

Considérant que le projet vise une meilleure utilisation des terres autant pour la résidence que pour la ferme;

Considérant que le projet respecte les normes de la réglementation d'urbanisme;

Pour ces motifs, il est proposé par Guido Castonguay et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation de M. Pierre Thériault.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

13-03-55

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

11. Levée de la séance

13-03-56

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21h17.

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général